



AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
BÂTIMENT PRINCIPAL ET BÂTIMENTS ACCESSOIRES
SITUÉS AU 6 665, MONTÉE GAGNON (LOT 2 080 620)
RÈGLEMENT ENCADRANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE N° 1047**

Avis public est donné par les présentes par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines que le Comité de démolition constitué en vertu du Règlement numéro 1047 encadrant la démolition d'immeubles est saisi d'une demande de démolition pour le bâtiment principal et les bâtiments accessoires situés au **6 665, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (lot 2 080 620)**.

Le comité de démolition étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à la Salle polyvalente du bâtiment du Service de l'urbanisme et de l'environnement situé au 141, boulevard Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines, le 1^{er} septembre 2023 à 8 heures.

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines par écrit par courrier ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Service du greffe
139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9
Courriel : greffe@villesadp.ca

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 28 août 2023 à 16 h 45, au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, Québec J5N 3K9.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au numéro de téléphone suivant : 450-478-0211 poste 2025.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 15 août 2023.

Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière